



Mme La Présidente

Yaël Braun-Pivet

Assemblée Nationale

75 000 PARIS

LETTRE OUVERTE

Objet : Les algues vertes en Bretagne ne seront jamais un cadeau

Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,

Suite à votre visite des 19 et 20 juin dernier en Côtes d'Armor, nos associations de protection de l'environnement souhaitent réagir et vous informer sur la situation de notre littoral breton, touché par le fléau des marées vertes.

Vous avez participé, à l'initiative du député Mickael Cosson, à une table ronde à l'issue de laquelle vous avez communiqué dans la presse locale en tenant des propos ainsi rapportés « Arrêtons de considérer cette filière comme un déchet » : et si les algues vertes n'étaient « pas qu'un problème » (Le Télégramme 19/06/25), Algues vertes. "Passer d'un fléau à un cadeau" : Yaël Braun-Pivet en Côtes-d'Armor (Le Penthievre 19/06/25), « Il faut arrêter de dire que c'est un fléau » (Ouest-France 19/06/25).

Nous apprenons donc par la presse que vous aviez convié plusieurs personnalités de l'agro-alimentaire pour vous informer. Ceux-là mêmes qui nous ont menés dans la situation environnementale où nous nous trouvons, mais point nos associations dont Eau et rivières de Bretagne a pourtant accepté d'être auditionnée par la mission flash qui a précédé votre déplacement. Nous n'avons trouvé d'ailleurs aucune trace des propos tenus par elle dans le rendu de cette mission. Rien d'étonnant à cela puisque, loin d'être objective, cette mission n'avait d'autre motivation que de tenter une fois de plus de déformer la réalité. Exercice dont les acteurs de l'"écosystème" agro-industriel se sont faits les champions.

C'est pourquoi nous nous permettons de porter à votre connaissance une partie de notre expertise sur le sujet. Eau et Rivières de Bretagne et ses associations partenaires a mobilisé ses experts, dont certains sont spécialisés dans la connaissance de l'écologie, de la biologie, de l'exploitation des algues ou leur culture. Ces experts sont réservés sur les possibilités de collecter efficacement en mer ou sur les plages les proliférations d'algues, ulves et autres genres sans nuire au milieu naturel, et en disposant d'une ressource de base de qualité acceptable pour être valorisable dans des chaînes de production. La collecte en mer, option à privilégier

pour disposer d'une matière première de qualité, est difficile et coûteuse. Elle ne semble être économiquement valable que dans des conditions de flottation massives comme dans les Antilles pour les sargasses.

Pour les ulves, si ce recueil est réalisé à titre préventif en hiver, il ne peut produire que des tonnages très faibles, le résultat attendu (réduction des quantités d'algues vertes) allant à alors l'encontre des intérêts d'une filière industrielle. Par ailleurs, parmi les nombreuses algues dont la récolte ou la culture sont possibles sur les côtes bretonnes, les ulves sont parmi les moins intéressantes quelles que soient les applications (cosmétique, pharmacie, alimentation, nutrition animale, chimie verte), contrairement par exemple aux algues brunes. Finalement, le seul débouché identifié à ce jour semble être le compost.

Nos associations relèvent que depuis au moins trois décennies des efforts sont menés dans le sens de la valorisation des ulves, mais qu'à notre connaissance tous les projets, pourtant généralement largement subventionnés par des fonds publics, se sont terminés par des échecs économiques voire par la liquidation des entreprises concernées. La mission parlementaire aurait d'ailleurs dû commencer par établir un état de l'art des expérimentations conduites depuis des décennies, et des moyens publics qui y ont été consacrés en vain.

Ce constat ne s'applique pas heureusement aux activités de production ou de prélèvement dans des écosystèmes en bonne santé : les algues marines autres que celles issues de l'eutrophisation constituent certainement une ressource prometteuse, pour peu qu'elles soient exploitées de manière durable. Pour ce qui concerne les macro algues, qu'elles soient vertes, brunes ou rouges, il faut noter que l'échouage entraîne de facto la perte du label bio des zones de récoltes des algues sauvages, car les algues « bio » doivent être récoltées dans une zone dont le classement DCE est « très bon état écologique », ce qui n'est pas le cas pour les masses d'eau concernées par les marées vertes.

C'est d'ailleurs à notre avis à juste titre que la récente « feuille de route nationale pour le développement de la filière algue française » n'envisage pas de développement de la valorisation des algues épaves comme les marées vertes bretonnes.

Le SDAGE Loire-Bretagne recense toujours plus d'une centaine de sites d'échouage d'algues vertes, sur plages et sur vasières en Bretagne. Ce fléau mobilise chaque année un budget conséquent et une énergie phénoménale des acteurs bretons sur des actions préventives, curatives, sanitaires et réglementaires. Certaines activités économiques (tourisme, conchyliculture.) sont particulièrement impactées par ces proliférations.

La seule solution satisfaisante au problème des marées vertes, et par là même ceux tout aussi préoccupants de pollution de l'air et de l'eau avec leurs conséquences sanitaires que vous semblez ignorer, est la réduction des excès structurels d'azote relâchés dans les cours d'eau... , issus de l'épandage sur les terres agricoles des effluents d'élevage et d'engrais minéraux azotés. Tout le reste n'est que gesticulation dont le but est au mieux d'allumer des contre-feux pour masquer les déséquilibres structurels de certaines filières agricoles en Bretagne et pallier les carences de l'État en matière de régulation économique, au pire de continuer à capter des fonds publics qu'il serait plus avisé de flécher vers les véritables actions de transition agro-écologique que sont les MAEC et le soutien à la filière bio entre autres.

L'État a déjà été reconnu coupable à plusieurs reprises par les tribunaux de la République et encore en mars dernier pour ses carences fautives face à ce fléau des algues vertes et condamné à réparer le préjudice écologique subit par la Bretagne. La Cour Administrative de Nantes vient de confirmer que ces carences avaient eu des conséquences dramatiques. En reconnaissant un préjudice moral et matériel à la famille Auffret, elle rappelle que si la responsabilité du législateur ne peut être recherchée, l'État, c'est à dire nous tous, auront à supporter les conséquences de décisions qui mettent en cause nos santés, voire parfois des vies. Ce devrait

être le seul sujet d'inquiétude de la présidente de l'Assemblée nationale, car sur ce point la réponse de l'État se fait toujours attendre !

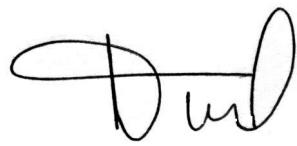
Donc, non, Madame la Présidente, ce fléau des algues vertes en Bretagne ne sera jamais un cadeau pour la Bretagne !

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sincères salutations.

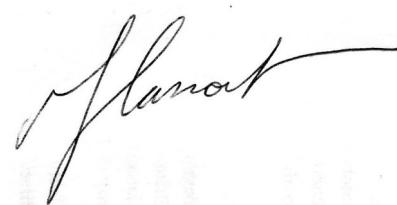
Francis Nativel

Jean Hascoet

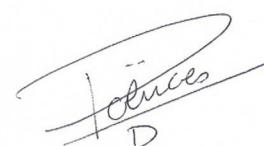
Damien POENCES



Président d'Eau et rivières de
Bretagne



Président de Baie de Douarnenez
Environnement



Président de Ass. Sauvegarde du
Pays Fouesnantais

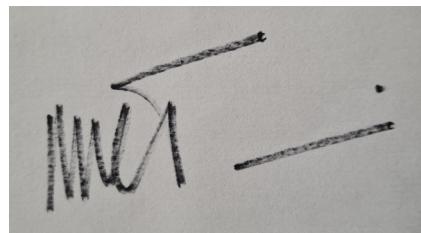
Gérard Pernot

Marie Charlotte Touati

Jean-Yves Piriou



Président ass. De La source à la mer
Binic



Présidente de l'ass. du Frémur à l'Ar-
guenon



Co-président Fédération France Na-
ture Environnement Bretagne

Adresse de contact : Eau et rivières de Bretagne 2 rue Creac'h Uguen 22810 Belle Isle en terre

erb@eau-et-rivieres.org – 02 98 01 05 45